
Invitation d'observateurs aux sessions du Conseil des gouverneurs: Lions Clubs International et Sasakawa Africa Association

Cote du document: EB 2026/148/R.10

Point de l'ordre du jour: 3 c) iv)

Date: 4 août 2026

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: APPROBATION

Documents de référence: Invitation d'observateurs aux sessions du Conseil d'administration (EB 87/31/R.57).

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à donner son aval à l'invitation de Lions Clubs International et Sasakawa Africa Association, qui répond aux critères énoncés aux paragraphes 8 et 9 du document EB 87/31/R.57, en qualité d'observateurs aux sessions du Conseil des gouverneurs.

Questions techniques:

Ronald Hartman

Directeur

Division de l'engagement, des partenariats et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale
courriel: r.hartman@ifad.org

Federica Cerulli Irelli

Responsable des partenariats en chef

Division de l'engagement, des partenariats et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale
courriel: f.cerulli@ifad.org

Invitation d'observateurs aux sessions du Conseil des gouverneurs: Lions Clubs International et Sasakawa Africa Association

I. Contexte

1. Les observateurs sont invités à assister aux sessions du Conseil des gouverneurs du FIDA conformément aux critères énoncés dans l'Accord portant création du FIDA et aux différentes règles et décisions adoptées par le Conseil des gouverneurs et le Conseil d'administration, en particulier celles énoncées dans le document EB 87/31/R.57.
2. Le Conseil d'administration a accepté que des invitations aux sessions du Conseil des gouverneurs soient adressées aux institutions qui entendent promouvoir le développement agricole dans les États en développement qui sont membres du Fonds et dont la présence aux réunions du Conseil des gouverneurs est susceptible de contribuer à la réalisation des objectifs du FIDA. Il a aussi décidé que les entités concernées devraient pouvoir contribuer aux objectifs du FIDA par:
 - i) le cofinancement de projets ou de programmes avec le FIDA, ou ii) l'appui direct aux opérations et activités du FIDA. A cet égard, le FIDA a reçu une demande de statut d'observateur aux sessions du Conseil des gouverneurs de la part de Lions Clubs International (LCI) et de Sasakawa Africa Association (SAA). Des informations sur ces organisations sont fournies en annexes.

II. Recommandation

3. Considérant que LCI et SAA répondent aux critères établis par le Conseil d'administration, tels qu'énoncés aux paragraphes 8 et 9 du document EB 87/31/R.57, et que la mission de LCI est d'établir des réseaux solides de partenaires pour intervenir auprès des communautés et des personnes dans le besoin par des services, de l'aide et des dons qui rendent la vie meilleure, en agissant à l'échelle mondiale, et de promouvoir la stabilité, la paix et les moyens d'existence;
4. Considérant que la mission de SAA est de catalyser le partage des connaissances avec les agriculteurs et agricultrices d'Afrique, ce qui favorise la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la sécurité de revenus dans les communautés concernées, et qu'elle va donc dans le sens de l'approche du FIDA, il est proposé que le Conseil d'administration autorise le Président à inviter les organisations ci-dessus à assister à la cinquantième session et aux sessions postérieures du Conseil des gouverneurs, en qualité d'observatrices.

Lions Clubs International

I. Introduction

1. Lions Clubs International (LCI), qui est la plus grande organisation mondiale sans but lucratif fondée sur l'adhésion individuelle d'action bénévole, œuvre au service des communautés, notamment en finançant et en menant des projets concernant la lutte contre la faim, l'environnement et les secours en cas de catastrophe. Ses 1,4 million de membres agissent au sein de plus de 49 000 clubs répartis dans 200 pays et régions. Depuis 1917, les membres de LCI ont œuvré à la santé et au bien-être des communautés défavorisées sous la devise « We Serve » (Nous servons).
2. Pour mener à bien des actions de solidarité et d'action bénévole à l'échelle locale et mondiale, les membres de LCI bénéficient de dons accordés par la Lions Clubs International Foundation (LCIF). Depuis sa création en 1968, LCIF a accordé plus de 24 000 dons, pour un montant total de plus de 1,2 milliard d'USD, afin d'améliorer la santé et le bien-être, de renforcer les communautés et de venir en aide aux personnes dans le besoin, à l'échelle locale et mondiale.

A. Mission

3. La mission de LCI est de donner aux Lions Clubs, aux bénévoles et aux partenaires les moyens d'améliorer la santé et le bien-être, de renforcer les communautés et de venir en aide aux personnes dans le besoin, par des services et des dons qui rendent la vie meilleure dans le monde et favorisent la paix.

B. Activités et objectifs

4. Les activités et les objectifs de LCI vont dans le sens de ceux du FIDA, notamment en ce qui concerne les projets relatifs à l'eau, à la faim et à l'agriculture durable mis en œuvre dans les régions en développement, y compris en Afrique. Le Comité Europe-Afrique et le Comité Europe-Asie de LCI coordonnent des projets qui répondent aux besoins émergents de ces régions.
5. De nombreux projets portent sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WaSH) ou, en deuxième lieu, sur l'agriculture. En Europe, le Comité WaSH du Lions Europa Forum coordonne, sur plusieurs pays, des projets WaSH mis en œuvre en Afrique et en Asie, notamment en Éthiopie, en Inde, au Kenya, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie, en Somalie et au Tadjikistan. Certaines initiatives appuient également l'agriculture durable et la commercialisation des produits. LCIF accorde le plus souvent des dons de contrepartie pouvant atteindre 100 000 USD, assortis d'un cofinancement local de 25%, ainsi que des dons destinés à la lutte contre la faim, d'un montant moyen de 150 000 USD, pour des initiatives de sécurité alimentaire telles que les repas scolaires. Ces dons servent souvent à cofinancer des initiatives de plus grande ampleur.
6. Chaque Lions club reçoit également des fonds pour mener des activités bénévoles au niveau local, en fonction des besoins sur place, dans le cadre de huit grandes causes:
 - i) **Cancer de l'enfant:** Nous apportons un soutien aux enfants et aux familles touchés par le cancer de l'enfant.
 - ii) **Diabète:** Nous nous efforçons de réduire la prévalence du diabète et d'améliorer la qualité de vie des personnes qui en sont atteintes.
 - iii) **Secours en cas de catastrophe:** Nous prenons des mesures pour répondre aux besoins immédiats et apporter un soutien à long terme aux communautés dévastées par des catastrophes naturelles.
 - iv) **Environnement:** Nous recherchons des moyens de protéger l'environnement et de créer des communautés plus saines et un monde plus durable.

- v) **Aide humanitaire:** Nous recensons les besoins les plus pressants dans le monde et apportons une aide humanitaire là où elle est le plus nécessaire.
- vi) **Faim:** Nous œuvrons à améliorer la sécurité alimentaire et l'accès à une alimentation nutritive afin de contribuer à réduire la faim.
- vii) **Vue:** Nous contribuons à prévenir la cécité évitable et à améliorer la qualité de vie des personnes aveugles ou malvoyantes.
- viii) **Jeunesse:** Nous accompagnons les jeunes afin qu'ils puissent faire les bons choix, mener une vie saine et productive et devenir la prochaine génération de responsables au service de la collectivité.

C. Composition et gouvernance

7. LCI est une organisation mondiale de bénévoles fondée sur l'adhésion individuelle, comptant environ 1,4 million de membres organisés en plus de 49 000 clubs locaux répartis dans 200 pays et régions. L'adhésion est volontaire et concerne les clubs locaux agréés par LCI.

II. Structure

8. LCI est gouverné par les membres dans le cadre d'un système représentatif défini dans ses statuts et son règlement intérieur. Le pouvoir de décision et de supervision revient aux organes suivants:
 - **La Convention internationale** est l'autorité suprême de gouvernance. Elle est composée de délégués dûment accrédités représentant les Lions clubs agréés dans le monde entier. La Convention se réunit chaque année et est chargée d'élire les responsables et administrateurs internationaux, d'adopter des résolutions, de modifier les documents constitutifs et de déterminer les politiques générales de l'association.
 - **Le Conseil d'administration international** exerce le pouvoir exécutif au nom de la Convention dans l'intersessions. Il est composé d'un président ou d'une présidente internationale, de la personne ayant exercé cette fonction immédiatement auparavant, de deux vice-présidences et de directeurs ou directrices internationaux élus représentant les huit zones constitutionnelles. Le Conseil se réunit régulièrement pour superviser la mise en œuvre des politiques, approuver les programmes et les budgets et donner une orientation stratégique.
 - **Le siège international** est chargé des affaires courantes; il est établi à Oak Brook (Illinois, États-Unis d'Amérique) et s'appuie sur des bureaux régionaux et de terrain. Le siège fonctionne sous l'autorité du Conseil d'administration international et sous la direction de l'administrateur exécutif et des responsables administratifs, notamment le directeur financier, le directeur de la technologie et le secrétaire.
 - **Structures par district et structures régionales.** À des fins administratives et de gouvernance, LCI est organisée en zones constitutionnelles, en districts multiples et en districts. Les gouverneurs de district et les présidents des conseils de districts multiples sont élus par les membres de leurs circonscriptions respectives et sont chargés de la coordination, de la supervision et de la représentation des membres aux niveaux du district et du district multiple.

A. Périmètre d'action

9. Les membres de LCI sont actifs dans le monde entier; ils sont 1,4 million, répartis en 49 000 clubs dans 200 pays et régions.

B. Financement

10. LCI tire ses revenus des redevances internationales imputées à chaque Lion club en fonction du nombre de membres.

C. Relations avec le FIDA et d'autres organisations internationales

11. Depuis 2021, année où LCI a chargé une personne de collaborer avec le FIDA, les deux organisations étudient des possibilités de collaboration sur des thèmes d'intérêt commun, notamment le plaidoyer, la jeunesse, la nutrition, l'eau et l'assainissement, l'agriculture et le développement rural. Cette convergence ouvre des perspectives importantes concernant l'association de l'expertise technique et des opérations menées au niveau des pays par le FIDA, et de la capacité de LCI à mobiliser les communautés locales, à élargir le périmètre d'action, à sensibiliser le public et à appuyer la prestation de services.
12. La trajectoire commune de LCI et de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ne date pas d'hier. LCI a contribué à la création de la section des ONG de l'ONU en 1945. En 1947, l'ONU a accordé à LCI le statut consultatif auprès de son Conseil économique et social (ECOSOC). LCI est doté d'un statut consultatif spécial auprès de l'ONU.
13. Outre sa collaboration avec l'ECOSOC et le Département de la communication globale de l'ONU, LCI collabore avec plusieurs organisations internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM), sans compter les offices des Nations Unies à Genève, à Nairobi et à Vienne.

D. Implantation

14. Lions Clubs International a son siège à Oak Brook (Illinois, États-Unis d'Amérique) et dispose de bureaux régionaux en Inde, au Japon et en République de Corée.

Siège:

300 West 22nd Street
Oak Brook, IL 60523-8842
États-Unis d'Amérique
Tél.: +1 (630) 571 5466
www.lionsclubs.org

Contact:

M^{me} Natalie Brain
Responsable du plaidoyer (monde)
Courriel: Natalie.Brain@lionsclubs.org
Tél.: +1 (630) 468 6893

Sasakawa Africa Association

I. Introduction

1. Sasakawa Africa Association (SAA) est une ONG internationale créée en 1986, initialement enregistrée à Genève, qui opère désormais en tant que fondation d'intérêt général de droit japonais. Depuis 1986, SAA travaille main dans la main avec les petits exploitants agricoles africains, dans une démarche longuement éprouvée de « parcours commun », en appuyant le développement agricole par le renforcement des systèmes de vulgarisation et de conseil.
2. Depuis sa création, SAA appuie les petits exploitants agricoles dans toute l'Afrique par un renforcement des capacités axé sur les réalités locales et sur les agriculteurs et agricultrices eux-mêmes. L'association dispose aujourd'hui de bureaux dans quatre pays clés – l'Éthiopie, le Mali, le Nigéria et l'Ouganda – et a travaillé au fil des ans dans 17 pays en tout.

A. Mission

3. La mission de SAA est de catalyser le partage des connaissances avec les agriculteurs et agricultrices d'Afrique et d'œuvrer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la sécurité des revenus dans les communautés, au service d'une mission consistant à appuyer l'aspiration du continent à des systèmes alimentaires résilients et durables.

B. Activités et objectifs

4. Les activités de SAA vont dans le sens du mandat du FIDA, puisqu'elles suivent une approche concrète de renforcement des systèmes qui améliore la diffusion des connaissances et des technologies agricoles auprès des communautés rurales. SAA met en œuvre des programmes couvrant l'ensemble du système alimentaire, de la production et de la manutention après récolte à la transformation agroalimentaire, à la commercialisation et à la consommation, en mettant fortement l'accent sur le renforcement des services nationaux et locaux de vulgarisation et de conseil agricoles. Les domaines d'action stratégique actuels de SAA sont les suivants:
 - i) l'agriculture régénérative;
 - ii) l'agriculture sensible à la nutrition;
 - iii) l'agriculture à vocation commerciale, sur la base de priorités transversales telles que le renforcement des capacités, l'inclusion et la numérisation.
5. SAA vise à améliorer la sécurité des revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des agriculteurs et agricultrices en promouvant des innovations agricoles à vocation commerciale, durables, résilientes, régénératrices et sensibles à la nutrition, et en renforçant les capacités des vulgarisateurs et des exploitants.

C. Composition et gouvernance

6. SAA est gouvernée par un Conseil de direction et un Conseil consultatif, qui s'appuient sur une équipe de direction.

II. Structure

7. SAA opère à partir de son siège au Japon et de bureaux de pays en Éthiopie, au Mali, au Nigéria et en Ouganda, avec l'appui de personnel professionnel et de directeurs en chef chargés de superviser la mise en œuvre des programmes et les partenariats. En outre, SAA maintient un bureau des partenariats stratégiques à Addis-Abeba (Éthiopie), qui joue un rôle clé dans le renforcement des partenariats avec les organisations régionales et internationales, notamment dans ses relations avec l'Union africaine et d'autres partenaires de développement. L'association déclare compter en tout environ 150 employés.

A. Périmètre d'action

8. L'action de SAA est relayée par des bureaux en Éthiopie, au Mali, au Nigéria et en Ouganda; l'association a mis en place des programmes dans plusieurs pays d'Afrique depuis 1986.

B. Financement

9. Depuis la création de l'association, la Nippon Foundation, qui finance le gros de ses activités, en est le principal donateur. SAA a diversifié ses sources de financement au cours des dernières années par des partenariats projet par projet avec diverses organisations de développement et de recherche ou des entités des Nations Unies, par exemple le Programme alimentaire mondial (PAM) et ONU-Femmes, des institutions régionales de financement du développement telles que la Banque islamique de développement (BID) et la Banque africaine de développement (BAD), des centres du Système CGIAR tels que l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA) et l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), ou des organisations telles que l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA).

C. Relations avec le FIDA et d'autres organisations internationales

10. SAA collabore de longue date avec le FIDA.
11. Au Nigéria:
 - SAA a participé au Programme d'appui à l'adaptation au changement climatique et au secteur agroalimentaire dans les zones de savane, financé par le FIDA, entre 2017 et 2018, au service des activités de la filière du maïs et du riz durant la saison sèche.
 - SAA a participé à l'atelier de lancement du Programme de mise en place des zones spéciales de transformation agro-industrielle et a fourni des orientations stratégiques pour en garantir une mise en œuvre efficace et efficiente.
 - SAA a fourni des contributions techniques durant la conception du Programme relatif aux filières dans le nord du Nigéria.
 - SAA a été consulté durant l'élaboration du Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP), ce qui a permis d'assurer l'adéquation avec les réalités de terrain. Dans ce document, l'association est désignée comme l'un des partenaires stratégiques clés appuyant la mise en œuvre du COSOP par la fourniture de services de vulgarisation aux petits exploitants agricoles.
12. En Ouganda, SAA a remporté un marché comme prestataire de services privé pour les services de développement des entreprises agricoles au titre du Projet national d'appui à la production d'oléagineux, en mai 2025. Le contrat, d'une durée de 36 mois, s'élève à 700 000 USD (environ 2,5 milliards d'UGX).
13. Au Japon, SAA est l'un des grands relais d'influence du FIDA. Par exemple, les deux entités ont travaillé en partenariat à la huitième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, où le président de SAA en fonctions à l'époque a participé comme intervenant dans une manifestation parallèle pilotée par le FIDA, en septembre 2022.

D. Implantation

14. SAA a son siège à Tokyo et dispose de bureaux régionaux en Éthiopie (dont un bureau des partenariats stratégiques à Addis-Abeba), au Mali (Bamako), au Nigéria (Kano et Abudja) et en Ouganda (Kampala).

Siège:

Immeuble Sasakawa Peace Foundation, 3^e étage
1-15-16 Toranomom, Minato-ku,
105-0001 Tokyo, Japon
Tél.: +81 3 6257 1870 / +81 3 6257 1874
Courriel: info@saa-safe.org

Contact:

Shotaro Kikuchi
Directeur des programmes
Courriel: kikuchi@saa-safe.org
Tél.: +81 3 8560 1338